

# Guide de référence





## Logos régionaux (principal)

Le logo est composé du symbole de la croix, des mots « Croix Bleue » et du nom de la région tout en capitales. La version horizontale (ci-contre) est le logo à prioriser dans toutes nos communications. Le logo régional de l'Ontario est aussi disponible. Des versions verticales sont disponibles dans le cas où l'espace est restreint.

Les couleurs permises pour le logo sont bleu, blanc (en renversé) et noir. Le noir est uniquement utilisé lorsque le mode d'impression en couleurs n'est pas possible.

Différentes versions du logo existent pour certaines de nos lignes d'affaires. Veuillez contacter l'équipe Marketing afin d'utiliser le bon logo.

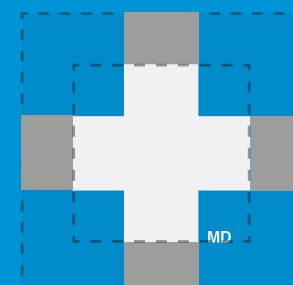
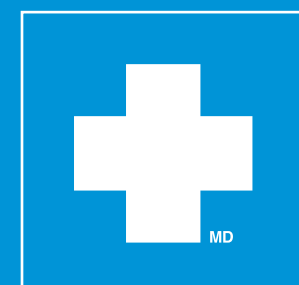


### Couleurs permises pour tous les logos

Imprimé	Numérique
 Pantone Process Blue C100 M9 J0 N6	R0 V148 B215 HEX #0094D7
 Papier C0 M0 J0 N0	R255 V255 B255 HEX #FFFFFF
 Pantone Black C C0 M0 J0 N100	R0 V0 B0 HEX #000000

### Symbole de la croix seule

Ce symbole peut être utilisé dans les cas d'exception où l'espace est restreint, mais le nom de la marque doit se retrouver dans le même environnement (ex. : image de profil des réseaux sociaux, favicon, etc.). La note « MD » doit être présente autant que possible.



Zone de protection  
(largeur d'une branche de la croix)

## Logos régionaux Français

### Versions horizontales (principales)

Nous priorisons l'utilisation de notre logo horizontal afin d'obtenir une reconnaissance de la marque et continuer à accroître sa notoriété.

### Versions verticales (secondaires)

Les versions verticales peuvent être utilisées dans les circonstances exceptionnelles où le logo principal ne peut pas être utilisé par manque d'espace ou par manque d'impact visuel.

### Zone de protection

Afin d'en maximiser l'impact, le logo est toujours entouré d'un espace de protection, qui est à la fois une zone vierge de tout élément et la distance minimale à respecter en bordure du support sur lequel il apparaît. L'espace de protection, sur toutes les faces, est défini par la croix, comme illustré ci-contre.

### Taille minimale

Pour assurer la bonne visibilité du logo, sa taille ne doit pas être inférieure à la taille indiquée ici.

#### Croix Bleue du Québec

Horizontal (principal)



Vertical (secondaire)

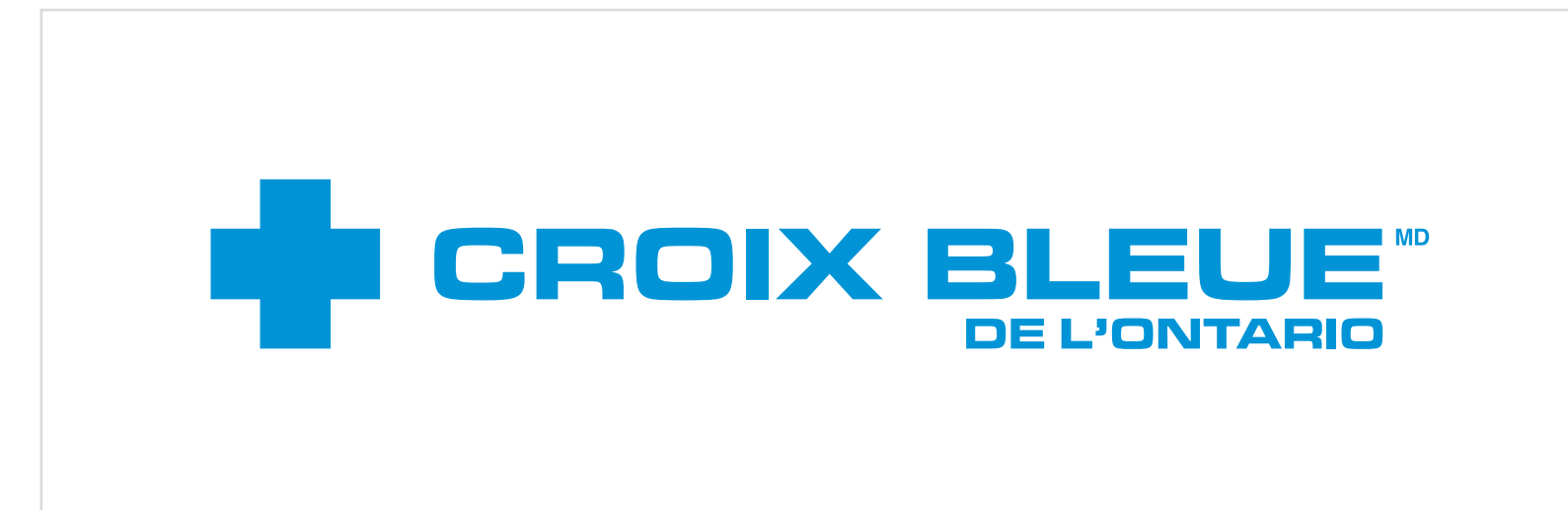


Zone de protection (hauteur de la croix)



#### Croix Bleue de l'Ontario

Horizontal (principal)



Vertical (secondaire)



Taille minimale (hauteur de la croix)



Utilisation imprimée : 0,18 po  
Utilisation Web : 35 px

## Logos régionaux Anglais

### Versions horizontales (principales)

Nous priorisons l'utilisation de notre logo horizontal afin d'obtenir une reconnaissance de la marque et continuer à accroître sa notoriété.

### Versions verticales (secondaires)

Les versions verticales peuvent être utilisées dans les circonstances exceptionnelles où le logo principal ne peut pas être utilisé par manque d'espace ou par manque d'impact visuel.

### Zone de protection

Afin d'en maximiser l'impact, le logo est toujours entouré d'un espace de protection, qui est à la fois une zone vierge de tout élément et la distance minimale à respecter en bordure du support sur lequel il apparaît. L'espace de protection, sur toutes les faces, est défini par la croix, comme illustré ci-contre.

### Taille minimale

Pour assurer la bonne visibilité du logo, sa taille ne doit pas être inférieure à la taille indiquée ici.

#### Québec Blue Cross

Horizontal (principal)



Vertical (secondaire)



Zone de protection (hauteur de la croix)



#### Ontario Blue Cross

Horizontal (principal)



Vertical (secondaire)



Taille minimale (hauteur de la croix)



## Logos régionaux

### Utilisations acceptées et interdites

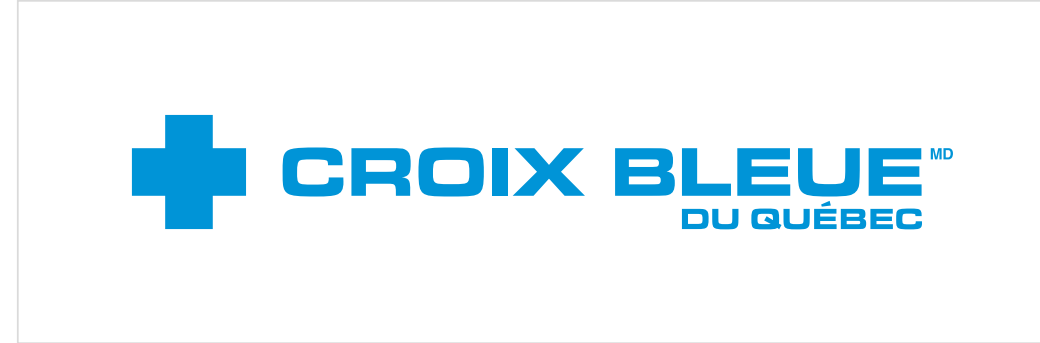
Pour maintenir une constance et un impact maximal, le logo doit respecter sa forme, ses couleurs et sa visibilité dans tous les contextes. Voici quelques exemples d'applications du logo dans différents contextes.

Ces exemples s'appliquent à tous nos logos et notre symbole.

#### ACCEPTÉ



Logo bleu sur fond blanc.



Logo renversé sur fond bleu.



Logo blanc sur une photo si l'arrière-plan est relativement uniforme.



Logo blanc sur fond noir.



Logo noir sur fond blanc (seulement pour les utilisations en noir et blanc).



#### INTERDIT



Appliquer une couleur non permise au logo.



Appliquer une ombre portée.



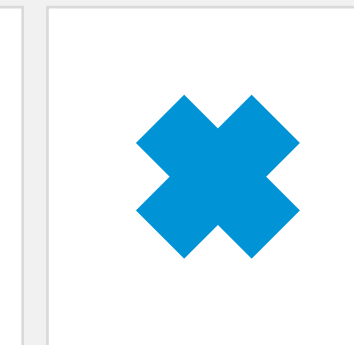
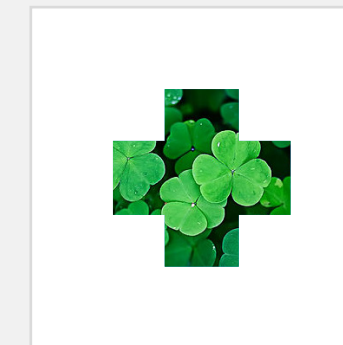
Logo blanc sur une photo avec un mauvais contraste.



Logo blanc sur une photo avec un mauvais contraste.



Introduire un concept dans la croix. Donner un sens d'addition à la croix. Appliquer un angle différent.





# Marques et mentions légales

## Français

### Logos appropriés avec mentions de référence correspondantes

Ces mentions légales doivent figurer sur tous les supports portant la marque Croix Bleue. Les versions courtes sont à utiliser uniquement lorsque l'espace est limité.

### Adresse obligatoire française

**Croix Bleue du Québec**  
1981, avenue McGill College, bureau 105, Montréal (Québec) H3A 0H6

**Croix Bleue de l'Ontario**  
185 The West Mall, bureau 610, Etobicoke (Ontario) M9C 5P1

### Logos



### Versions longues

<sup>MD</sup> Les noms et les symboles Croix Bleue, Croix Bleue du Québec, Croix Bleue de l'Ontario et Croix Bleue Vie sont des marques de commerce déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisées sous autorisation par l'Association d'Hospitalisation Canassurance, membre indépendant de l'Association canadienne des Croix Bleue, exerçant ses activités au Québec sous la dénomination Croix Bleue du Québec et en Ontario sous la dénomination Croix Bleue de l'Ontario.

<sup>MD</sup> Les noms et les symboles Croix Bleue, Croix Bleue du Québec, Croix Bleue de l'Ontario et Croix Bleue Vie sont des marques de commerce déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisées sous autorisation par l'Association d'Hospitalisation Canassurance, membre indépendant de l'Association canadienne des Croix Bleue, exerçant ses activités au Québec sous la dénomination Croix Bleue du Québec et en Ontario sous la dénomination Croix Bleue de l'Ontario.

<sup>MD</sup> Les noms et les symboles Croix Bleue sont des marques déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue, utilisées sous licence par l'Association d'Hospitalisation Canassurance.

<sup>MD</sup> Marques déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue, utilisées sous licence par l'Association d'Hospitalisation Canassurance.

© Le symbole Croix Bleue est une marque déposée de l'Association canadienne des Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue, utilisé sous licence par l'Association d'Hospitalisation Canassurance. Le symbole Blue Shield est une marque déposée de Blue Cross Blue Shield Association.

© Le symbole Croix Bleue est une marque déposée de l'Association canadienne des Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue, utilisé sous licence par l'Association d'Hospitalisation Canassurance. Le symbole Blue Shield est une marque déposée de Blue Cross Blue Shield Association.

© Le symbole Croix Bleue est une marque déposée de l'Association canadienne des Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue, utilisé sous licence par l'Association d'Hospitalisation Canassurance. Le symbole Blue Shield est une marque déposée de Blue Cross Blue Shield Association.

### Versions courtes

<sup>MD</sup> Marque déposée de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisée sous licence par Croix Bleue du Québec.

<sup>MD</sup> Marque déposée de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisée sous licence par Croix Bleue de l'Ontario.

<sup>MD</sup> Marque déposée de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisée sous licence par l'Association d'Hospitalisation Canassurance.

<sup>MD</sup> Marque déposée de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisée sous licence par l'Association d'Hospitalisation Canassurance.

\*\* Marque déposée de l'Association canadienne des régimes de Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue. \*† Marque déposée de Blue Cross Blue Shield Association. Tous droits réservés.

\*\* Marque déposée de l'Association canadienne des régimes de Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue. \*† Marque déposée de Blue Cross Blue Shield Association. Tous droits réservés.

\*\* Marque déposée de l'Association canadienne des régimes de Croix Bleue, une association de régimes indépendants de Croix Bleue. \*† Marque déposée de Blue Cross Blue Shield Association. Tous droits réservés.

# Marques et mentions légales

## Anglais

### Logos appropriés avec mentions de référence correspondantes

Ces mentions légales doivent figurer sur tous les supports portant la marque Croix Bleue. Les versions courtes sont à utiliser uniquement lorsque l'espace est limité.

### Adresse obligatoire anglaise

**Québec Blue Cross**  
1981 McGill College Avenue, Suite 105, Montreal, Quebec H3A 0H6

**Ontario Blue Cross**  
185 The West Mall, Suite 610, Etobicoke, Ontario M9C 5P1

### Logos



### Versions longues

® Registered trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, licensed to the Canassurance Hospital Service Association. Québec Blue Cross, Ontario Blue Cross, and Blue Cross Life are registered trademarks of the Canadian Association of Blue Cross Plans (CABCP) licensed to the Canassurance Hospital Service Association (CHSA), an independent member of CABCP operating in Quebec as Québec Blue Cross and in Ontario as Ontario Blue Cross.

® Registered trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, licensed to the Canassurance Hospital Service Association. Québec Blue Cross, Ontario Blue Cross, and Blue Cross Life are registered trademarks of the Canadian Association of Blue Cross Plans (CABCP) licensed to the Canassurance Hospital Service Association (CHSA), an independent member of CABCP operating in Quebec as Québec Blue Cross and in Ontario as Ontario Blue Cross.

® The Blue Cross name and symbol are registered trademarks of the Canadian Association of Blue Cross Plans, an association of independent Blue Cross plans, and are licensed to the Canassurance Hospital Service Association.

® Registered Trademarks of the Canadian Association of Blue Cross Plans, an association of independent Blue Cross Plans, used under license by the Canassurance Hospital Service Association.

® The Blue Cross symbol is a registered trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, an association of independent Blue Cross plans, and is licensed to the Canassurance Hospital Service Association. † The Blue Shield symbol is a registered trademark of the Blue Cross Blue Shield Association.

® The Blue Cross symbol is a registered trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, an association of independent Blue Cross plans, and is licensed to the Canassurance Hospital Service Association. † The Blue Shield symbol is a registered trademark of the Blue Cross Blue Shield Association.

® The Blue Cross symbol is a registered trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, an association of independent Blue Cross plans, and is licensed to the Canassurance Hospital Service Association. † The Blue Shield symbol is a registered trademark of the Blue Cross Blue Shield Association.

### Versions courtes

® Registered trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, used under license by Québec Blue Cross.

® Registered trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, used under license by Ontario Blue Cross.

® Registered trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, used under license by the Canassurance Hospital Service Association.

® Registered trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, used under license by the Canassurance Hospital Service Association.

®\* Registered Trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, an association of independent Blue Cross Plans. ®† Trademark of the Blue Cross and Blue Shield Association. All rights reserved.

®\* Registered Trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, an association of independent Blue Cross Plans. ®† Trademark of the Blue Cross and Blue Shield Association. All rights reserved.

®\* Registered Trademark of the Canadian Association of Blue Cross Plans, an association of independent Blue Cross Plans. ®† Trademark of the Blue Cross and Blue Shield Association. All rights reserved.

## Propriété et surveillance des marques de commerce

L'Association détient plusieurs marques de commerce, y compris les mots CROIX BLEUE et le symbole de la croix bleue (voir l'annexe B, *Trademark/Brand Usage Report*). De plus, l'Association a obtenu une licence exclusive de la BCBSA pour utiliser la marque de commerce BLUE SHIELD et le symbole du bouclier bleu au Canada.

L'Association surveille non seulement ses marques de commerce déposées et ses marques de commerce autorisées en vertu de la common law, mais aussi toute autre forme d'affichage des marques de commerce, comme les noms de domaine, les noms d'entreprise enregistrés et d'autres noms commerciaux.

Tout écart dans l'utilisation d'une marque de commerce par rapport à la forme dans laquelle elle est enregistrée peut compromettre la validité de l'enregistrement et mettre en péril l'utilisation de ces marques de commerce par toutes les licenciées.

Pour s'assurer que les droits exclusifs de l'Association à l'égard de ces marques ne sont pas touchés, les licenciées ne sont pas autorisées à apporter des ajouts ou des modifications à une quelconque marque de commerce, ni à en supprimer des éléments, sans le consentement écrit préalable de l'Association.

De plus, les licenciées ne doivent pas utiliser les mots CROIX, BLEUE, CROSS ou BLUE, la couleur bleue, toute représentation d'une croix ou d'un bouclier dans une présentation ou dans le cadre d'une marque de commerce, d'un nom de commerce, d'un nom de domaine ou d'un nom de sous-domaine, ou de toute autre manière qui pourrait affecter l'intégrité des marques de commerce, sans l'autorisation écrite préalable de l'Association (voir l'annexe C, *Trademark, Tradename and Domain name Process*).



### INFORMATION IMPORTANTE

Tout matériel utilisant l'un de nos logos doit être approuvé par le service du marketing du Québec.





Là où la vie vous mène